

Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :
LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

" AIME DIEU ET VA TON CHEMIN "

IMPRIMEUR :
F.-X. LETOURNEAU

Les réserves de Colonisation

Discours de M. J.-H. Kelley député de Bonaventure

(suite)

Un autre avantage dont le marchand de bois sera heureux de bénéficier, grâce au système proposé, ce sera de n'avoir plus à lutter contre cette plaie de son industrie, je veux dire le petit spéculateur. Quoi de plus vexant, en effet, pour un homme d'affaires sérieux, qui investit plusieurs centaines de mille dollars dans l'exploitation de ces limites, que de voir par la suite une douzaine de petits moulins s'ériger çà et là sur la lisière extrême de son domaine, et dont les propriétaires n'ont souvent pour dessein que d'acheter des colons ce qu'ils en peuvent, à vil prix, et quelquefois dérober tout ce qu'il ne leur serait pas facile d'acheter. Que l'on m'entende bien, je ne veux pas généraliser. Je sais qu'il y a des exceptions à cette règle, et que dans certaines localités de petits industriels ont fait un bien considérable. Dans mon comté par exemple, la paroisse de Bonaventure possède un modeste propriétaire de moulin qui paie des mille et des mille dollars pour de l'ouvrage accompli par les colons, et qui, en fait, est l'agent de prospérité le plus actif, non seulement pour la concession, mais encore pour la paroisse et pour le district.

Ainsi, avec le présent système de céder les terres à tout venant, — car l'agent du gouvernement ne peut refuser de vendre du moment que les lots (convoités) sont déclarés propres à la culture, — avec ce système, dis-je, il est impossible de mettre un frein à ce mode de spéculation. L'unique moyen de le faire disparaître serait donc de mettre à part tout le territoire destiné à la colonisation. Alors seulement, le petit spéculateur verrait se réduire au minimum son champ d'avidité, et le département de Colonisation pourrait sans grande difficulté et sûrement faire le décompte exact, et de ceux qui acquièrent des lots en bonne foi pour les défricher, et de ceux qui s'en emparent (subrepticement) pour des fins de spéculation (dans le seul but de spéculer avec.)

DIFFICULTÉS QUI POURRONT S'OFFRIE DANS L'APPLICATION

J'ai essayé, Messieurs, de vous démontrer les nombreux avantages que les intéressés, — colons et marchands de bois, — pourraient retirer de la création de réserves de terres exclusivement destinées à la colonisation. Je ne vais point cependant jusqu'à prétendre que le projet, dont je ne puis d'ailleurs esquisser ici que les grandes lignes, ne rencontrera pas dans son application quelques obstacles. Non. Dans une matière aussi complexe que l'est celle de la colonisation dans la plus vaste province du Dominion (Canada), il est difficile d'élaborer au premier coup d'œil un système parfait. Je voudrais seulement que ce système de réserves de colonisation fut essayé, qu'il

fut mis à l'épreuve ; alors nous pourrions mieux constater les difficultés qui nous apparaissent confuses aujourd'hui. Permettez-moi d'en formuler quelques-unes.

Et d'abord quelle sera la conduite à suivre à l'égard du détenteur de limites forestières, après que la réserve de colonisation aura été créée ? Il est évident que celui-ci doit être notifié qu'une partie de son domaine est comprise dans cette réserve. Au surplus, il faudra en justice, avant de procéder à la mise en vente des lots dans les réserves accorder à celui-ci, le temps nécessaire pour en retirer le bois marchand qui lui appartient. L'intervalle d'une année, à mon sens, ne serait pas de trop. C'était aussi l'opinion préconisée par feu l'hon. G. W. Stephens, membre de la Commission de la colonisation, telle qu'elle fut constituée à son début. Ce court délai, du reste, rendrait service aussi bien au colon qu'au marchand de bois. Il sera beaucoup plus facile à celui-ci, dûment averti, de mettre en opération ses chantiers d'hiver, là où il sait d'avance qu'un certain nombre de lots doivent être dégarnis pour telle date, que de subir notre loi actuelle qui l'oblige (le contraint) quelquefois à abandonner tout à coup au beau milieu de la saison, ses travaux commencés, pour les porter ailleurs sur une couple de lots ou il ne s'attendait nullement dans le temps à faire la coupe. Quand une fois, il aura rasé la réserve réclamée, il sera délivré de la crainte d'être pris par surprise. Il saura qu'on ne viendra plus lui réclamer de lots — le cas s'est présenté — vers la fin d'avril, par exemple, alors qu'il lui est devenu impossible d'y improviser un chantier pour sauver son reste, et se mettre en loi. Ce sera pour le détenteur de limites un avantage qui compensera amplement, je le pense, le (notable) sacrifice, les charges, que le système présentement à l'étude semble dès l'abord lui imposer.

OBJECTIONS DE LA PART DU COLON

D'un autre côté, quel sera l'effet, par rapport au colon, de cette faveur accordée au propriétaire de limites d'enlever le bois ?

Cette faveur aura l'avantage de donner au colon qui prendra un lot dans une limite, la certitude de n'être pas ennuyé par le propriétaire de la limite qui ne pourra plus y prendre le bois ; le colon saura que quand le Département lui vend un lot, il le lui vend tel qu'il est, tel qu'il restera entre les mains de l'acquéreur qui, après avoir rempli les conditions de l'achat, pourra en disposer comme il l'entendra.

Mais ici se présente une objection qui va venir de toutes les parties de la province. On va dire : « Vous avez créé une réserve de colonisation et maintenant vous donnez au propriétaire de limites le droit d'aller et de couper tout le bois qu'il voudra avant que ces limites passent entre les mains du colon. »

(à suivre)

ATTENTION! LISEZ! Il y va de votre Profit!

Je suis heureux de profiter de l'occasion des fêtes, pour remercier ma nombreuse clientèle de l'encouragement reçu depuis que je suis établi à Rimouski, il y a dix ans. L'année 1905 a été tout particulièrement prospère ; mes affaires ont considérablement augmenté, et j'attribue ce succès au fait que je me suis toujours efforcé de plaire à mes acheteurs et surtout de les bien servir.

Mon stock est plus considérable que jamais, et afin de faire de la **COMPETITION** j'ai décidé de faire, d'ici aux fêtes,

GRANDE REDUCTION

Toutes mes marchandises sont réduites de... **33 pour cent.**

Je puis vous assurer que tout ce que vous achetez à mon magasin vous coûtera moins cher que ce que vous pourriez acheter ailleurs.

J'invite toutes mes pratiques et le public en général, à venir voir mes marchandises et juger par eux-mêmes de leurs bas prix sans précédents.

S. FISHER, RIMOUSKI.



Rien de Vieux! Tout du Neuf!

Nous possédons sans contredit, le plus bel assortiment de.....

Cadeaux de Noël ET DU JOUR DE L'AN

Ces cadeaux ont été choisis avec le meilleur goût dans les plus grands établissements du genre, à Montréal et à Toronto. Il y en a pour toutes les bourses : depuis 5c. à \$25. Nous tenons à satisfaire nos clients. Dites-nous le montant que vous désirez donner en cadeau, et vous serez stupéfaits de ce que nous mettrons à votre disposition.

Nous ne vendons rien au rabais. Nous ne surchargeons sur rien. Notre profit net : 15 pour cent.

Venez visiter notre salon d'optique et voir nos cadeaux.

RIEN DE VIEUX! TOUT DU NEUF! chez....

L. Ph. MARTIN
OPTICIEN - BIJOUTIER

AVENUE DE L'ÉVÊCHÉ - RIMOUSKI



A LOUER. — Le magasin occupé cet été par notre restaurant, et deux chambres, à bonnes conditions. Possession immédiate.

AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte à l'effet de mettre " La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska " sous l'empire de l'Acte des assurances " du Canada, augmenter le capital de la Compagnie, changer le système de souscription d'actions, et pour d'autres fins.

N. BERNIER,
Sec.-Trés. de la Compagnie.

Rimouski, 23 octobre 1905.



Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservées, peut être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située, ou, si le homesteader le désire, il peut, sur demande au ministre de l'intérieur, Ottawa, au Commissaire d'immigration, Winnipeg, ou à l'agent local, être autorisé à faire faire l'inscription par quelqu'un pour lui.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.

Sous ministre de l'Intérieur.

28 août.—Cms.

CARTES D'AFFAIRES

LOUIS TACHE

AVOCAT

Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JÉAN MARTIN, L.L.L.

AVOCAT

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.B.

GAGNON & SASSEVILLE

AVOCATS

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Téléphone 102

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE

Bâtisse de la Cie d'Assurance, RIMOUSKI

HON. A. TESSIER, C.B. H. R. FISSET

Min. de l'Agriculture.

AUG. TESSIER, JR

TESSIER, FISSET & TESSIER

AVOCATS

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

R. A. DRAPEAU

AVOCAT

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.

NOTAIRE

Avenue de l'Évêché - Rimouski

Téléphone 63.

Dr Edgar Couillard

ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.

Spécialités :

Chirurgie générale, Gynécologie.

Bureau: rue St-Germain, Rimouski (résidence de feu Théo. Couillard marchand)

J. C. GAUVREAU

CHIEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

DÉTECTIVE PRIVÉ

Rue des Avocats, RIMOUSKI.

Téléphones : Bureau: N° 38. Rés. privée: N° 6.

Agence des . . .

Compagnies d'Assurances Canadiennes suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.

LA CIE MONTRÉAL-CANADA.

LA FENCIÈRE MUTUELLE, Montréal.

LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE

COMPTABLE ET AGENT

à Rimouski.

PAUL RAYMOND

Peintre-Décorateur et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles, Vitres, Miroirs, Imageries en tous genres Encadrement, une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocats RIMOUSKI.

Avis est par le présent donné que Joseph Ernest Bourjoïn, docteur en médecine de St-Charles de Caplan, dans le comté de Bonaventure, dans la province de Québec, gradué de l'Université Laval de Québec, présentera un bill à la prochaine session de la Législature aux fins de se faire admettre membre du collège des Médecins et Chirurgiens dans la province de Québec, après la présentation de ses diplômes de docteur en médecine pour la province de Québec et après passation des examens ordinaires devant le bureau des médecins de la dite province.

Québec, ce dix-huitième jour de décembre 1905.

CHOQUETTE, GALIPEAULT

& TASCHEREAU,

Procureurs du dit Joseph Ernest Bourjoïn.

No 35-5 f.

Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE
publié tous les vendredis à Rimouski.

ABONNEMENT
\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centins.

Tarif des Annonces
1^{re} insertion, la ligne..... 10 centins.
Insertions subséquentes..... 5 "
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 29 décembre 1905.

1905

Dimanche prochain sera le dernier jour de l'année 1905. Quel moment solennel pour les peuples et les individus que la fin d'une année ! Moment d'examen sérieux, de considérations et réflexions profondes !

En faisant cet examen, les uns trouveront que les 12 mois écoulés ont été pour eux une source de bonheur, de prospérité ; les autres au contraire, à leur grand regret, s'ils peuvent encore comprendre, constateront que la ruine est à leur porte, et même dans leur maison. Et si l'on veut chercher la raison de cette différence signalée, on la trouvera aisément dans la plus ou moins grande observance des lois divines établies pour assurer le bonheur à tous, dans la plus ou moins grande conformité à la volonté de Celui de qui tout dépend et qui régit tout. Instruisons-nous donc.

La fin d'une année est aussi le moment des fermes résolutions. Les uns doivent continuer à suivre la route qu'ils ont adoptée et qui leur a procuré le bien-être ; les autres doivent revenir aux sentiers du bien. C'est ainsi qu'il faut nécessairement agir.

A tous 1906 va s'offrir pour leur permettre de mettre en pratique les résolutions formées après examen et mûre considération des événements de l'année qui disparaît.

Au début de 1906, nous formons les souhaits les plus ardents pour nos lecteurs, et, de tout cœur, nous leur disons : Soyez heureux.

L'honorable M. Prefontaine

La nouvelle de la mort de l'honorable Monsieur Prefontaine, arrivée presque subitement, à Paris, le 25 décembre courant, a créé un profond émoi dans notre pays. Avec raison le Canada considérait le Ministre de la Marine et des Pêcheries comme un de ses enfants les plus distingués et un de ses hommes politiques les plus importants.

L'hon. Raymond Fournier Prefontaine. B. C. L., avocat, de Montréal, M. P., pour Maisonneuve, ministre de la Marine et des Pêcheries, est né à Longueuil, dans la province de Québec, le 16 septembre 1850. Il descendait d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de la province : ses ancêtres s'étant fixés dans la Nouvelle France en 1680. Possédant une bonne éducation et des talents naturels lui permettant de faire un bon usage des connaissances acquises, il fut vite remarqué par ceux qui l'ont connu, même dans sa jeunesse, comme l'un des hommes d'avenir du Bas-Canada. Il fut gradué au collège des Jésuites à Montréal, en 1873, et la même année, prenait ses degrés de B. C. L., au collège McGill. Il eut de brillants succès dans la pratique du droit, et il était, à sa mort, membre de l'une des sociétés légales les plus distinguées de Montréal.

NOEL A CACOUNA

La fête de Noël a été célébrée à Cacouna avec beaucoup de pompe et d'éclat. L'église paroissiale, si bien pourvue d'ornements de toutes sortes, ayant mis ses plus beaux atours, était superbe dans sa magnifique parure. Monseigneur Bolduc, prélat de Sa Sainteté, revêtu de ce que le trésor de l'église renferme de plus précieux en fait d'ornements, a officié avec tout le cérémonial que comporte sa dignité, à tous les offices : premières vêpres de Noël, messe de Minuit, messe du jour, deuxième vêpres, bénédiction du Saint-Sacrement.

A la messe de Minuit, l'église était remplie de fidèles, venus de tous les coins de la paroisse, suivant la vieille et pieuse coutume, pour saluer et adorer le Dieu de la crèche. La lumière étincelante des lustres et des autels faisait ressortir les brillantes décorations et resplendir tout l'intérieur du beau temple. Le chœur de l'orgue a chanté la messe du 2e ton de Dumont.

A la messe du jour, Monseigneur était assisté du Rév. H. J. Bernier, ancien curé, comme diacre et du Rév. J. Michaud, vicaire de la paroisse, comme sous-diacre. De superbes bouquets de fleurs naturelles, cueillies dans les serres de Si-Montague Allan, complétaient la parure, déjà si belle, des autels. La société Sainte-Gélie a chanté avec ses succès ordinaires, une messe de Battmann. Le sermon a été donné par monsieur le vicaire, qui prit pour texte les paroles des anges, annonçant aux bergers la naissance de l'Enfant-Dieu : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonae voluntatis*. Le jeune prédicateur s'applique à démontrer, la similitude qui existe entre la réception qui fut faite au Fils de Dieu, quand il vint sur la terre, il y a dix-neuf siècles, et la manière dont Jésus-Christ est encore traité dans le monde de nos jours. Il sut développer avec talent ce vaste sujet et intéresser vivement les assistants.

—Les directeurs de la Cie du chemin de fer de Matane, sous la présidence du Dr Ross, M. P. ont tenu, mercredi dernier, à Québec, une réunion bien importante. Il a été question de la construction du chemin, et tout indique que cette construction commencera au printemps.

CAUSAPSCAL

28 décembre 1905

Notre paroisse progresse toujours. Petit à petit, nous voyons les premières habitations des colons remplacées par de coquettes maisons. Nos marchands rivalisent de zèle pour mettre leurs magasins sur le même pied que ceux des grandes villes, en nous offrant toutes les nouveautés désirables. Nous avons plusieurs industries qui aident à l'avancement de la paroisse, tels que moulins à planches, à bardeaux, etc, mais cependant il nous en manque une, et ce n'est pas la moindre : Nous voulons parler d'un moulin à farine. Ce n'est pas la première fois que nous en parlons, mais le sujet paraît toujours nouveau, nous nous en apercevons bien !

Notre paroisse compte trente années d'existence, et, encore à l'heure actuelle, nos cultivateurs sont obligés d'aller faire moudre leurs grains, soit à Sayabec, soit à Amqui, et même jusqu'à Rimouski ou à Campbellton. Cela est dû à l'impossibilité où nous sommes de construire des écluses sur nos rivières Causapscal et Matapédia que des clubs américains gardent en leur possession exclusivement pour la pêche. Comme il est permis d'en juger, cet état de choses est bien déplorable et fait un grand tort à plusieurs colons qui ne seraient pas forcés d'acheter la farine, s'ils avaient des moulins pour faire moudre leur blé.

Aussi, c'est avec un vif plaisir que, lors du dernier congrès de chasse et de pêche, nous avons vu nos principaux citoyens, s'unir pour réclamer contre cet empiètement des Américains dans notre pays. Nous félicitons principalement M. Ferdinand Heppel qui le premier a eu la bonne idée d'envoyer une requête au ministre de la colonisation, dans laquelle il exposait les principaux griefs des colons à ce sujet. Se faisant l'écho fidèle de la paroisse,

il a essayé de démontrer à M. le ministre, que le meilleur moyen de garder nos compatriotes au Canada, c'est de réserver le Canada pour les Canadiens, ou du moins, leur accorder les concessions légitimes qu'ils demandent.

Nous espérons que sa requête a été prise en considération, et que d'heureux résultats couronneront ses généreux efforts.

—Nos petits amis les étudiants nous arrivent pour passer la quinzaine du jour de l'an dans leurs familles. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir pendant ces courtes vacances.

—Nous avons le plaisir d'annoncer que notre ami M. Jos. Elzéar Heppell, fils de M. Ferd. Heppell, cultivateur de notre paroisse, conduira à l'autel, le 9 janvier prochain Mlle. Léa Boucher, fille de M. Georges Boucher, de Sandy Bay.

Aux futurs époux nous offrons nos plus sincères félicitations. Nous leur souhaitons, bonheur et prospérité dans le nouveau genre de vie où ils vont entrer. Nous espérons que le ciel bénira avec empressement cette union qu'il attend depuis longtemps. XX

OBITUAIRE

Nos plus sincères condoléances à notre ami, M. P. Vallée, gérant de la Banque Nationale, qui vient de perdre son père. Monsieur L. P. Vallée est décédé à Québec, dans le cours de la semaine dernière, après une très longue maladie. Pendant plusieurs années M. Vallée a été un artiste photographe distingué. Le défunt était le frère de feu le Dr Arthur Vallée et de M. Chs. Vallée, gouverneur de la prison de Montréal.

GUIGNOLEE

La quête faite, dimanche dernier par les jeunes gens, pour les pauvres de la ville, a eu un succès complet. On a collecté au-delà de \$100. en argent et en provisions. Nos plus sincères félicitations aux jeunes Messieurs qui ont si bien fait les choses et à tous ceux qui ont donné si généreusement. Le produit de la quête a été remis à la société St-Vincent de Paul qui en fera la distribution.

—Notre Société St-Vincent de Paul offre ses plus sincères remerciements à M. l'avocat C. E. L. Dionne, C. R., de Québec, qui vient de lui adresser un chèque de vingt-cinq piastres.

ST-FABIEN

27 décembre 1905.

—Nous avons eu de très belles messes de Minuit et de Noël. Cantiques de Noël et autres morceaux de chant ont été parfaitement rendus par Mesdemoiselles Lacerte, Hermeline et Marie Ratté, institutrice, de l'école modèle, Amanda et Luce Bernier, Odélie Bernier et sa sœur, Blanche Côté, Alvine et Augustine Jean, Marie Belzile et Marie Gauvin, Madame Fabien Boulanger, M. Jos. Bernier, étudiant en médecine et autres. Madame J. F. Belzile tenait l'orgue.

—Monsieur le Dr J. O. Lacerte arrive de la Baie du Febvre où il a assisté aux funérailles de son père, M. Jos. Lacerte, décédé à l'âge de 72 ans. Nos sincères condoléances au Docteur et à sa famille.

Un abonné

ST-DONAT

26 décembre 1905

—La messe de minuit a été célébrée avec grande pompe dans cette paroisse. Le grand autel était tout étincelant de lumières. Plusieurs cantiques de Noël ont été très bien rendus par MM Zenon Morissette, Johnny Desjardins, et Mlle Hertenese Hallée, Julia Côté, Alice et Aimée Desjardins, B. Hudon et R. Michaud. Mlle Julia Côté, institutrice, de l'école de l'église tenait l'orgue.

—Vu ses limites restreintes, la paroisse de St-Donat est en deuil, cinq femmes décédées et inhumées dans huit jours : Henriette Lafrance, épouse de Joseph Dubé, décédée le 19, à l'âge de 69 ans ; Geneviève Labbé, veuve de Luc Chasseur, décédée le 20 à l'âge de 76 ans ; Hermine Bérubé, épouse de Joseph Chasseur, décédée le 21, à l'âge de 43 ans ; Denise Gagnon, épouse de Auguste Bérubé, décédée le 23, à l'âge de 68 ans ; Elise Pelletier, épouse de Joseph Mercier, décédée le 27, à l'âge de 31 ans.

PATRONS

BUTTERICK



Les directions des patrons sont rédigées en français.



ET LE MIROIR DES MODES

EN VENTE CHEZ

J. A. TALBOT
MARCHAND
Ave. de la Cathédrale
RIMOUSKI

FIANCAILLES

On annonce les fiançailles de Mademoiselle Yvonne Taché, fille cadette de M. J. C. Taché, ingénieur civil, et de M. Tancrede Girard, fils de Joseph Girard, Ecr, M. P. pour Chicoutimi et Saguenay. Le mariage aura lieu en juin prochain.

N.-D. du Sacré-Cœur

26 décembre 1905.

—Le 21 de ce mois est décédée Dame veuve François Parent née Adélaïde Sirois à l'âge de 85 ans. Le service et la sépulture ont eu lieu samedi le 23 au milieu d'un grand concours de parents et amis. Le deuil était conduit par les fils de la défunte MM. Aug. Parent, Anthim Alfred et Adolphe Parent et ses gendres. Les porteurs étaient MM. Pierre Gauvin, Henri Lafrenaye, Louis Marceau et Etienne Patry. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par les filles de la défunte. Au chœur nous avons remarqué la présence du Révérend M. Amiot, ancien curé de St-Valérien. A la famille en deuil nous offrons nos plus sincères condoléances.

—M. Fred Parent, de Island Pond, venu pour assister aux funérailles de sa mère, doit retourner chez lui vendredi prochain. X.

Manufacturers Life

Cette puissante compagnie canadienne d'assurance sur la vie, recommandable sous tous les rapports, vient de nous adresser un calendrier pour l'année 1906. Ce calendrier est attaché à une carte géographique très détaillée de l'univers entier ; elle indique clairement la course des transatlantiques, avec la distance des traversées, etc.

M. J. T. Lachance, 133 rue St-Pierre, Québec, est le gérant de cette compagnie pour la partie Est de la province de Québec et M. S. Vachon en est l'agent pour Rimouski. Ces messieurs se feront un plaisir de répondre, par correspondance ou autrement à toute demande de renseignements concernant l'assurance sur la vie.

—La Maison Rolland, de Montreal, vient de nous adresser l'almanach agricole et l'almanach des familles. Ces deux petites brochures sont remplies de renseignements utiles et devraient se trouver dans toutes les familles canadiennes. Merci pour cet envoi.

—La société de rapatriement et de colonisation du Lac St. Jean, à l'occasion du congrès de colonisation, dernièrement tenu à St-Jérôme, a préparé une brochure de luxe portant titre « Champs de blé et industries du Nord de Québec ». L'ouvrage est un éloge pompeux de la région du Lac St-Jean. Nos remerciements à la société de rapatriement pour l'envoi d'un exemplaire de cette intéressante brochure. La brochure peut être obtenue en s'adressant à M. Renée Dupont, Québec.

—A l'occasion de la nouvelle année, je souhaite à toutes mes pratiques une bonne et heureuse année. Je profite aussi de cette bonne occasion pour les remercier du patronage dont ils m'ont favorisé pendant l'année qui vient de s'écouler, et les invite cordialement à venir faire leurs achats à mon magasin en 1906. Mon assortiment sera toujours très considérable et mes prix très bas.
S. FISHER.

—L'Honorable Juge Chauveau était ici hier, et a siégé, en Cour des Sessions de la paix, pour prendre connaissance de certaines plaintes portées par les gardiens du Club Ristigouche contre des personnes accusées d'avoir enfreint les lois de la pêche, en tuant le saumon, et le pêchant en temps prohibé, dans la rivière Matapédia. Le jeune député de Bonaventure, M. J. H. Kelley qui représentait le plaignant, a fait une très forte plaidoirie pour soutenir les droits de ses clients. Les accusés n'étaient pas présents. Les causes ont été ajournées au 5 janvier 1906.

—M. N. Lavoie, inspecteur de la Banque Nationale, de Québec, était ici hier. Il a fait l'inspection de notre succursale.

—A la Cathédrale, le jour de Noël, Mgr de Rimouski a officié pontificalement. La messe de minuit a été chantée par le Révérend M. Langlois, premier vicaire à la cathédrale.

—Nous souhaitons de bonnes vacances aux élèves de notre Séminaire et de nos couvents.

C'est MAINTENANT

le TEMPS d'ACHETER, et c'est à la PHARMACIE ST-GERMAIN où vous trouverez le plus beaux choix de

Cadeaux de Noel

ET DU JOUR DE L'AN

Nous venons de recevoir un assortiment de parfums français des plus belles marques. Vous ne pouvez faire de plus belles étrennes qu'en offrant une jolie

BOUTEILLE DE PARFUMS, POUDDRE PARFUMÉE, POMMADE PARFUMÉE, Etc.

Pour les messieurs, nous avons un très beau stock de PIPES, CIGARES, etc., que nous désirons liquider et nous profitons de l'occasion des fêtes pour vendre ces articles au prix coûtant.

PHARMACIE ST-GERMAIN
Rue St-Germain, - Rimouski.

AVIS

Le soussigné est le seul propriétaire des dettes de livres de Simon Dumas, d'Avignon, dans le comté de Bonaventure, failli, en vertu d'un acte de vente consenti, le 6 Décembre, 1905, par V. E. Paradis, curateur du dit failli. Une copie du dit acte a été déposée au bureau du protonotaire du District de Gaspé, à New-Carlisle.

JOACHIN FORTIN.
ST. HENRI DE LÉVIS.

AVIS est par le présent donné que la Corporation de la ville de Saint-Germain de Rimouski s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte à l'effet d'amender sa charte, la loi d'Edouard VII, chap. 64, quant à ce qui concerne la mise en force des règlements adoptés par son conseil, l'imposition des taxes et autres fins.
Rimouski 22 décembre, 1905.
L. DE GONZAGUE BELZILE, N.P.
Maire de la Ville de Saint-Germain de Rimouski.

No. 35-5 f.

Province de Québec }
District de Rimouski } COUR DE CIRCUIT
No 7407
Georges St-Laurent, de la paroisse de Saint-Octave de Mécia, district de Rimouski, cultivateur, Demandeur,
vs.
Gervain Lévesque, ci-devant de la paroisse de l'Assomption de Notre-Dame de McNider (Sandy-Bay), dans le district de Rimouski, et maintenant absent de la province de Québec, Défendeur
Il est ordonné au défendeur de comparaître sous un mois.
Rimouski, 23 décembre, 1905.
LETTENDRE & CHAMBERLAND- G. C. C.
TESSIER, FISET & TESSIER, Procès du demandeur. No 36-2 f.

NOTES LOCALES

—Les Soeurs de la Charité d Rimouski, leurs vieilles infirmes e leurs orphelines offrent à leurs dévoués Bienfaiteurs de l'Œuvre du Pain de St. Antoine, leur vive gratitude jointe à leurs vœux les plus ardents et à leurs prières quotidiennes pour 1906. Que St. Antoine leur obtienne sans cesse, les bénédictions du bon Dieu et les protège toujours.

—Monsieur le Juge Garon a renvoyé la plainte portée par notre ville contre deux sauvages de Caughnawaga pour colportage sans licence.

—Mardi et mercredi derniers, MM. les commissaires d'écoles pour la ville ont fait l'examen des classes tenues par les Dames de la charité, pour les externes, et de l'école des garçons, sous la direction des Dames du St-Rosaire. Ces examens ont donné pleine satisfaction.

—Les sermons donnés pendant l'Avent, et les jours de l'Immaculée Conception et de Noël, à la Cathédrale, par le Révérend Père Creschemine, Eudiste, ont été hautement appréciés par notre population. Le savant prédicateur peut être rangé parmi les plus forts orateurs qui aient paru dans nos chaires canadiennes.

—MM. P. Emile Bernier, étudiant à l'Université d'Ottawa, Conrad Ringuet, E. E. M., et R. E. Asselin, E. E. D., de l'Université Laval de Québec sont arrivés en notre ville pour y passer les vacances de Noël et du jour de l'an.

—Mlle Léa Martin, de Fraser-ville, est de passage ici.

—Hier, à la cathédrale ont eu lieu les funérailles de Mme Joseph Harper, née Piteau.

—M. Pierre Therriault, est monté à Québec dans le cours de la semaine.

—M. Epiphane St-Laurent est revenu de White River, où il a passé l'été.

—Toutes nos félicitations à notre ami, M. Zabulon Côté, de St-Anaclet, qui vient d'être nommé inspecteur général de la Cie d'Assurance mutuelle «Canada Feu», de Montréal. Cette compagnie ne pouvait faire un meilleur choix, M. Côté possède toutes les connaissances requises pour remplir cette importante position.

—Pas nécessaire d'écrire maintenant à Québec, Montréal et Toronto pour obtenir les célèbres patrons Butterick. Adressez-vous au grand magasin J. A. Talbot, de cette ville. Voir annonce.

A VENDRE

Une grande et spacieuse maison, connue sous le nom de "Hotel Belzile" située en face de l'église de St-Fabien, comprenant aussi un bon magasin, un four à boulanger, bonnes granges écuries, etc., le tout à vendre à bonne condition. Possession immédiate, très bon poste de commerce. S'adresser à M. Jos. Belzile, St-Fabien.

COMPETITION!

Nouvelles Reductions Epatantes!

Nous vendrons cette semaine, nos pardessus pour hommes, en drap fin, collet en creamer, doublure en rat musqué, **\$9.50**

\$9.50 tel sera aussi le prix de nos capots en chat sauvage.

C'EST INCROYABLE, MAIS C'EST VRAI!!

Nos MANTEAUX pour Dames qui étaient déjà réduits de 50 p. c. à \$4.25, seront vendus cette semaine à **\$3.25**

Arrivé! Arrivé!

Le stock que nous attendions et qui nous manquait dans le cours de la semaine est arrivé et nous invitons NOS PRATIQUES et le PUBLIC à venir le voir dès demain, car notre premier stock s'est écoulé à vue d'œil.

Pendant le mois de Decembre NOUS OFFRONS DE REELS AVANTAGES

Nos prix sont tellement réduits, qu'il faut venir constater soi-même pour le croire. Cependant, nous tenons à vous énumérer quelques unes de nos marchandises en vous donnant leurs prix. Lisez attentivement, et comparez, au besoin, avec les prix que vous payez ailleurs; ce sera la plus belle preuve en notre faveur.

FLANELLETTE, COTONNADE, INDIENNE valeur 9 cts. Notre prix, 5½ cts

CORPS et CALECONS, en coton ouaté, pour hommes valeur \$1.10 le set pour 79 cts.

500 MANTEAUX pour dames et jeunes **500** filles, dernière nouveauté.

Prix à Montréal \$9.25 vendus à Rimouski, pendant le mois de décembre à \$4.25

JUPES DE ROBES, très beaux patrons, toute laine, dernière mode, valeur \$2.50 pour \$1.75, valeur \$4.00 pour \$2.25, valeur \$6.00 pour \$3.25.

MATINEES en soie noire ou blanche, valeur \$4.00 pour \$2.15. en satine noire, aussi belle que la soie, valeur \$1.75 pour 99 cts. JUPONS NOIRS, en satine de même qualité, valeur \$1.25 pour 69 cts.

PARDESSUS POUR HOMMES

en drap fin, noir, valeur \$14.00 pour \$8.00; en tweed, belles nuances, finis avec strapp, la plus haute nouveauté, valeur \$12.00 pour \$5.75. Pardessus pour jeunes gens, valeur \$5.00 pour \$2.75

700 HABILLEMENTS de toutes sortes, depuis \$4.75 jusqu'à \$9.50 très grande valeur.

FOURRURES! FOURRURES! FOURRURES!

Nous avons une quantité extraordinaire de Tweeds de toute sortes, serges, étoffes à robes, etc., que nous vendrons pendant cette grande vente, pour la moitié du prix.

Un Bargain! Satine noire, aussi fine que la soie, largeur 58 pcs. Valeur 50 c. la verge, pour 26 cts. Le même, simple largeur, valeur 18 c. pour 9 c., Etc., Etc.

Venez faire une visite à notre magasin. Ne confondez pas avec un autre magasin, nous sommes installés dans le bas de la maison de Madame veuve Drapeau, où était le magasin de M. Michand.

La CIE AMERICAINE DE MONTREAL

Rue St-Germain, - Rimouski
(Maison de Mme Veuve Drapeau.)

GRANDE VENTE SPECIALE FIN D'ANNEE

Enormes reductions jusqu'au 30 courant 1906 | Excellente occasion pour acheter vos CADEAUX du JOUR DE L'AN. | **1906**

Au magasin de A. T. ROSTAN, Amqui, vous trouverez un stock considérable, acheté spécialement pour les fêtes, comprenant Bijouteries en tous genres, Montres Waltham, Elgin ou suisses. Jones de mariage, or solide, Bagues, or solide, Chaines de montres, Epinglettes, Bracelets, Epingles à cravates, Lunettes, Gramophones «Berliner», etc.

Bargains dans les HORLOGES

Horloges de 8 jours, sonnant aux ½ hrs, garanties, valant \$3.00 pour \$2.00
Horloges rondes, en nickel avec réveil, valant . . . 1.00 " 0.65

Beau choix de montres Waltham ou Elgin

	Boitier Gold Field	Boitier argent
	garanti 20 ans	garanti
Waltham ou Elgin, 7 pierres . . .	valant \$12.00 pour \$7.80	— valant \$10.00 pour \$6.50
" " 15 " . . .	valant 15.00 pour 8.60	— valant 11.00 pour 7.25
" " 17 " . . .	valant 18.00 pour 10.15	— valant 15.50 pour 8.25

Les mêmes, avec boitiers en nickel

7 pierres valant \$8.00 pour \$5.07, — 15 pierres valant \$10.00 pour \$6.00

Aussi: Un beau choix de pipes, de tous prix, à une réduction de 25 p. c. REDUCTION sur les Chaines de montres, Boutons pour chemises, Bracelets, Epinglettes et Epingles de cravates, Bagues, Jones et Lunettes.

25 POUR CENT

Profitez de cette bonne occasion, pour faire vos achats dans le cours de ce mois.

Une visite est respectueusement sollicitée.

A. T. ROSTAN
HORLOGER-BIJOUTIER

AMQUI, - Co. Matane
Agent pour la montre REGINA.



DANS CHAQUE FAMILLE CANADIENNE

Il y a place pour un INSTRUMENT DE MUSIQUE de bonne marque



La.....
Compagnie Victoria
fournit des instruments de premier choix à
Prix Réduits.

Elle accorde des **PRIX DE FAVEUR** à messieurs les membres du clergé, aux communautés religieuses, aux instituteurs et institutrices.

OCCASIONS:
Un piano, deux harmoniums, un typewriter "Empire", de seconds-mains, à **Vendre à Sacrifice**

Nous avons besoin d'un agent recommandable dans chaque localité.

The Victoria Company

Adressez votre commande à

ARTHUR CHAMBERLAND, RIMOUSKI, P. Q.

Couillard, Fils & Cie

Importateurs de Nouveautés

Rue St-Germain, - RIMOUSKI.

Grand Assortiment de Nouveautés

Le plus beau choix de marchandises nouvelles, comprenant: Tweeds pour costume, Étoffes à robe, Mousseline, Tweeds pour habillements de messieurs, Cheviots, Etc.

DÉPARTEMENT DES HARDES FAITES

Matinées, Blouses pour dames, Jupes, etc., au grand complet.

Nous attirons spécialement l'attention sur notre assortiment de Tapis, Prélatins, Pôles, Rideaux, Meubles de toutes sortes et une foule d'articles d'utilité et de luxe pour l'ameublement des maisons.

Seul agents à Rimouski, des célèbres peintures préparées SHERWIN-WILLIAM.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SUCCURSALE DE CEDAR HALL, sous la gérance de M. P. LABERGE, N.P.

Dépôts en comptes courants et affaires de banque en général.

Département spécial d'Épargne sur Certificat de Dépot à 3½ et 4%

Certificat de Dépot

A trois mois de cette date, La Banque Provinciale du Canada remboursera à M. J. A. OSTIGNY, de New-Bedford, ou à son ordre sur délivrance des présentes, cinq cents, Dollars déposés ce jour, avec intérêt sur ce montant payable aux taux et conditions ci-après énoncés.

Trois pour cent (3%) d'intérêt par année sera payé pour le terme des présentes. Trois et demi pour cent (3½%) d'intérêt par année, à compter de ce jour sera payé si ce dépot est continué sans interruption pour le terme des présentes et au moins pour celui des deux semestres suivants.

A l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent, ce contrat de dépot sera censé être continué par le déposant pour le semestre suivant à moins que le dit déposant ne notifie la Banque par écrit, à son bureau principal, à Montréal, de son intention de retirer ce dépot, et ce au moins huit jours avant l'expiration du terme des présentes ou du semestre alors courant.

Nonobstant les conditions ci-dessus, le déposant pourra en aucun temps retirer tel dépot après l'avis préalable ci-dessus mentionné, mais dans ce cas aucun intérêt ne sera payé pour toute fraction d'un terme des présentes ou d'un semestre non entièrement écoulé.

La Banque pourra rembourser ce dépot à l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent.

Fait à Cedar Hall ce sixième jour du mois de novembre l'an 1904

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
Par M. P. LABERGE
Gérant-Local.

Dépôts aussi reçus à 3% sur livret, depuis \$1.00 en montant.

Une surprise agréable

C'EST une surprise agréable que celle de recevoir, au Jour de l'An, un magnifique cadeau; c'est un gage d'estime.

ON aime généralement, à faire les choses bien; il est nécessaire de se renseigner, de voir, et je vous invite à venir à mon magasin. Vous trouverez un stock de BIJOUTERIES en tous genres, choisies exprès pour cadeaux.

Les prix ont été réduits; vous serez surpris, tant ils sont bas.

Venez faire une visite et je suis convaincu que vous y trouverez votre profit.



GEO. DURETTE

Avenue de la Cathédrale, - Rimouski.

St-Joseph de Carleton

BAIE DES CHALEURS

(suite)

Dès la première année, M. Painchaud voulut visiter toutes ses missions. Il bâtit une église à Cascapédiac pour les besoins de la population catholique tant française qu'anglaise et des nombreux sauvages que l'abondance du saumon attiraient en cet endroit.

A Ristigouche il fit terminer les travaux commencés à la chapelle et au presbytère. Il affectionnait d'une manière spéciale ses chers micmacs et y prolongeait ses missions. Bien des fois, il eût beaucoup à souffrir de l'imprévoyance naturelle des sauvages, et lui arrivait souvent de souffrir de la faim. Un jour qu'il était dans sa mission, sa sœur Victoire, fort inquiète du long séjour de son frère parmi les sauvages, et connaissant son zèle immodéré, se rendit auprès de lui pour lui porter des vivres. «Je l'ai trouvé, dit elle, bien à jeun; il y avait deux jours qu'il n'avait pas mangé. Quand il m'a vue, le premier jour fut de me demander si je lui apportais du pain. Il avait de la peine à marcher. Je le trouvais décharné, pâle et noirci par le soleil. Je lui donnai à manger, il a repris un peu de force, le lendemain nous avons eu une belle cérémonie, un beau sermon.» (N. Dionne.)

Comme aujourd'hui, la proximité de la petite ville de Campbellton, était une occasion de démoralisation des mœurs des sauvages. L'ivrognerie régnait avec son cortège de misères. M. Painchaud eût fort à faire pour mettre à l'ordre les vendeurs de liqueurs fortes, non seulement aux sauvages, mais aussi aux blancs. Mais il sut triompher de toutes ces difficultés.

Mgr Plessis lui écrivait : «Puisse cet heureux calme durer toujours ! Vous y avez quelque droit par le courage avec lequel vous avez soutenu la tempête.»

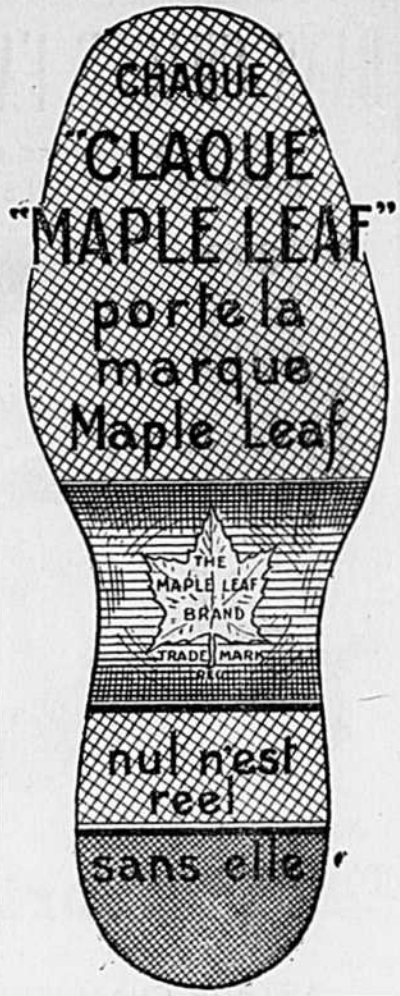
M. de la Vajvre ayant été forcé de quitter Bonaventure, à cause de sa santé qui déperissait tous les jours M. Painchaud eut à desservir cet endroit et les postes environnants, ainsi que Percé devenu vacant par le départ de M. Lefrançois, en 1804, pour la cure de l'Île-aux-coudres.

Il se plaignait amèrement à Mgr Plessis de ne pouvoir suffire aux besoins toujours croissants de ces nombreuses et lointaines missions. Aussi l'évêque lui envoya-t-il le Père Fitzsimmons, récollet d'origine irlandaise.

A cette époque, le commerce du poisson avait pris de grandes proportions dans toute la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs. A Carleton, où le poisson abondait, ce fut durant plusieurs années le seul commerce productif. Aussi les habitants négligeaient-ils le défrichement de leurs terres, et il ne faut pas s'étonner, lorsque la pêche manquait, d'y voir régner la gêne et quelque fois la misère noire. c'est ainsi que M. Painchaud se plaignait, dans une lettre à son frère Joseph, de n'avoir reçu, une année, que quarante minots de dime et quelques quintaux de morue. (N. Dionne.)

Le 12 Octobre 1808, M. Painchaud écrivait Mgr Plessis : «Le Revd. Père Fitzsimmons étant arrivé ici, à Percé, samedi dernier, et la mission n'étant point finie, nous avons partagé la besogne. Il doit achever à Percé et à la Pointe-Saint-Pierre, peut-être à Douglstown; et moi, les quatre postes en remontant pour aller droit de Percé à Bonaventure sans arrêter. Votre Grandeur doit savoir qu'elle peut compter sur ma bonne volonté pour tout ce qu'elle veut et désire de moi.»

Le Père Fitzsimmons se fixa à Bo-



naventure pour desservir cet endroit et les autres missions du golfe, jusqu'à Gaspé. Mais ce bon père se découragea vite; un bon matin il partit pour Halifax avec l'intention, disait-il, de se rendre en Espagne et d'y entrer dans un monastère de son ordre.

M. Painchaud fut en conséquence chargé de ces missions.

Mgr Plessis fit sa première visite pastorale dans la Baie-des-Chaleurs en 1811. Ce fut pour M. Painchaud un grand sujet de joie et d'encouragement. L'illustre prélat était accompagné de M. Desjardins, ancien missionnaire de Carleton, trop heureux de revoir ses chères missions dont il avait conservé un si doux souvenir et qu'il continuait à protéger, et du Rev. R. Gaulin, diacre. Partis de Québec le 4 juin, Mgr Plessis et ses compagnons, se rendirent directement aux Îles-de-la-Madeleine, puis, pénétrant dans la Baie-des-Chaleurs, prirent terre à Nipisiguit (Bathurst N. B.), où M. Painchaud était déjà rendu pour offrir ses hommages au prélat et préparer l'itinéraire de la visite en la Baie-des-Chaleurs.

Mgr Plessis arriva à Carleton le 9 Juillet. Deux bataillons, formés en carrés, l'un d'hommes, l'autre de femmes, l'attendaient sur la plage, humblement prosternés pour recevoir sa bénédiction. Il se rendit de suite à l'église avec ses compagnons et M. Desjardins eût une grande part aux ovations de l'entrée de l'évêque, tant son souvenir était demeuré vivace au cœur de la population.

Mgr Plessis alloua les comptes de la fabrique. Il approuva la confrérie de la Sainte Trinité introduite dans la paroisse par M. Painchaud, à la charge par ce dernier et ses successeurs d'exposer dans un lieu visible de l'église paroissiale, un tableau des associés et une copie de la traduction du bref du Pape Pie VI qui autorise cette dévotion. Cette confrérie n'existe plus.

Puis l'évêque regla, du consentement de M. Desjardins, que les deux messes de fondations résolues par la fabrique, en faveur de ce dernier et son frère, le grand vicaire, ainsi que celle fondée pour le repos de l'âme de M. Bourg, cesseraient après trente ans, à partir de 1812. Aussi l'évêque autorisa de prendre au coffre de la fabrique l'argent nécessaire pour payer la main d'œuvre de la clôture à clairvoie que l'on se proposait de faire prochainement autour de l'église. Puis il obligea les marguilliers de faire savoir aux paroissiens, qu'ils eussent à amasser des matériaux

d'ici à deux ans, pour rebâtir sur un solage de pierre, le presbytère dont le plan était bon, mais qui menaçait ruine, et chargea M. Painchaud d'avoir soin que les paroissiens ne perdissent pas cet objet de vue.

Il ordonna en outre : 1° Que la lampe soit tenue continuellement allumée devant le Saint-Sacrement 2° Qu'à la place du petit autel le plus voisin du banc de l'œuvre on construise au plus tôt un confessionnal sur les proportions que devra donner M. le missionnaire. 3° Que d'ici à un an il soit fait un second ciboire et un encensoir d'argent.

Après avoir donné la confirmation à Carleton, Mgr Plessis se rendit à Bonaventure. M. Painchaud suivit le prélat jusqu'à cet endroit; mais il fut obligé de se rendre à Percé pour assister un jeune moribond. La distance à parcourir était de vingt-trois à vingt-quatre lieues. M. Painchaud voulut entreprendre ce pénible voyage, quoiqu'il lui en coûtât de quitter son évêque, à cause du départ mal calculé du P. Fitzsimmons qui avait laissé ces missions sans missionnaires.

(à suivre)

A VENDRE
GALERIE DES PRÊTRES DU DIOCESE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, par le Rev. E. P. Chouinard, curé de Saint-Paul de la Croix, comté de Temiscouata P. Q.

Encore quelques volumes. Prix \$1.00 franco. S'adresser à l'auteur.



AVIS

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Le soussigné est heureux d'annoncer au public qu'il vient d'acheter de M. Ph. Larouche, tout son roulant, comme boucher, et qu'il continuera au même poste, le même commerce.

Il tiendra toujours la

MEILLEURE VIANDE

Tous ceux qui ont des animaux à vendre, pour la boucherie, sont priés de le faire savoir au soussigné.

JOSEPH DUBE
(Ancien employé du Dr Lepage)
RIMOUSKI

Une visite est respectueusement sollicitée. Commande livrée à domicile. Téléphone No 31, 4 f.

SIGNIFICATION DE TRANSPORT

D'après les dispositions de l'article 5814 des statuts Révisés de Québec.

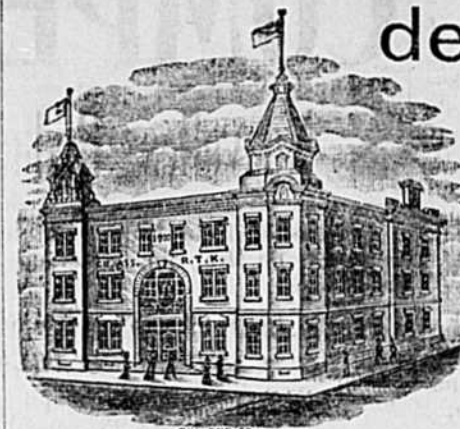
Charles Robin, Collas et Compagnie, limitée, corporation constituée en vertu des lois de l'Île de Jersey, en Europe, et dûment enregistrée dans cette Province, y ayant son principal bureau d'affaires à Paspébiac dans le comté de Bonaventure, a par acte en la dite Île de Jersey, le deuxième jour de septembre mil neuf cent quatre, cédé et transporté toutes ses propriétés mobilières et immobilières (excepté une somme d'argent mentionnée au dit acte) à la corporation nommée "The C. Robin Collas Company Limited," corporation constituée en vertu de l'acte des compagnies 1902 du Canada ayant son principal bureau d'affaires à Halifax, Province de la Nouvelle Ecosse, laquelle compagnie en dernier lieu mentionnée ayant accepté le dit acte de transport le dix neuvième jour septembre mil neuf cent quatre, est devenue propriétaire et co-sionnaire d'une universalité de dettes, créances, parts et droits d'actions.

Avis est par le présent donné à tous les débiteurs de la dite société Charles Robin, Collas Company, limitée, et à tous ceux à qui il appartient, que tous les droits, intérêts, parts, privilèges et réclamations dans les propriétés foncières et mobilières, navires, dettes actives, comptes, billets promissaires, hypothèques, jugements, et fonds de magasin ci-devant ayant appartenu à la dite société Charles Robin, Collas Company limitée, ont été transportés et cédés à la dite corporation "The C. Robin Collas Company Limited" laquelle est ainsi devenue propriétaire de tous ces droits, intérêts, dettes actives, réclamations et hypothèques, jugements et fonds de magasin. Qu'une copie du dit acte de transport dûment authentiquée a été déposée au bureau du protonotaire de la cour supérieure dans le district de Gaspé, à New-Carlisle dans le Comté de Bonaventure, dans la province de Québec, une autre copie certifiée du dit acte a été déposée au bureau du protonotaire de la cour supérieure dans le district de Gaspé, à Percé dans le comté de Gaspé, et une autre copie certifiée du dit acte de transport a été déposée au bureau du protonotaire de la cour supérieure dans le district de Saguenay, à Malbaie dans le comté de Charlevoix, dans la dite Province de Québec.

Que la dite corporation nommée "The C. Robin, Collas Company Limited" fait affaires et continue de faire affaires et commerce dans la dite Province de Québec à Paspébiac et ailleurs dans la Puissance du Canada.

PASPÉBIAC 15 DÉCEMBRE 1905
THE C. ROBIN COLLAS COMPANY LTD.
RIOPEL & LAVERNY
Procureurs. No. 35-11

La Cie d'Assurance de Rimouski



CONTRE LE FEU

Etablie en 1876

Assurances en force : **\$15,000,000.**

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui à prime fixe, à des taux très bas

Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

M. RINGUET La Banque Nationale

MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement des pays de production.

VIN DE MESSE

garanti pur et avec certificat.

Gin Canadien « Croix Rouge » en entrepôt et au Prix du Gros.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.

JOS. T. CHENARD

Agent-Général pour le District de Québec de la Cie d'Assurance-Vie :

GREAT WEST LIFE,
DE WINNIPEG.

Succursale de Québec :

Batisse, Banque Hochelaga, Québec.

Cette Compagnie Canadienne place dans l'Ouest l'argent de ses assurés à un taux d'intérêt qui surpasse de 2 p. c. le taux des autres Cies.

Résultat : Ses primes sont plus basses et ses profits plus élevés.

Résidence Privée :

217, rue D'Aiguillon - Québec.

Téléphone 821.

La Banque Nationale
BUREAU CHEF QUEBEC

Capital autorisé - - \$2,000,000.00
Capital souscrit - - 1,500,000.00
Capital payé - - - 1,500,000.00
Fonds de réserve - - - 500,000.00
Profits indivis - - - - 83,166.26

DIRECTEURS :

R. AUDETTE, Eor. Président.

L'Hon. J. CHAUVÉAU - Vice-Président

N. RIOUX, Eor. NAZ. FORTIER, Eor.

V. CHATEAUVERT, Eor. J. B. LALIBERTE, Eor.

VICTOR LEMIEUX, Eor.

P. LAFRANCE - - - - - Gérant.

N. LAVOIE - - - - - Inspecteur.

SUCCESSALES :

Québec	St-Roch.	Montmagny, Qué.
"	Rue St-Jean.	Fraserville, Qué.
Montréal rue St-Jacques	Nicolet, Qué.	St-Casimir, Qué.
Ottawa, Ont.	Nicolet, Qué.	St-Casimir, Qué.
Sherbrooke, Qué.	Coaticook, Qué.	Baie Saint-Paul, Qué.
Beauceville, Qué.	Baie Saint-Paul, Qué.	Plessisville, Qué.
St-Marie Beauce, Qué.	Lévis, Qué.	
Chicoutimi, Qué.	Trois-Pistoles, Qué.	
Roberval, Qué.	St-Charles, Bellechasse	
St-Hyacinthe, Qué.	S. Evariste Sta., Beauce	
Joliette, Qué.	Amqui, Qué.	
St-Jean, P. Q.	Deschambault, Qué.	
Rimouski, Qué.	St-Anne de la	
Murray-Bay, Qué.	Pocatière.	
	St-François du Lac	

Reçoit des dépôts tant en Comptes Courants qu'au Département d'Épargne.

Alloue l'intérêt ordinaire sur les dépôts au Département d'Épargne; cet intérêt étant capitalisé tous les six mois.

Transige les affaires de banques en général.

P. VALLEE,

Gérant à Rimouski.

22-04.12m

Aqueducs, Egouts, Eclairage, Ponts, Tramways

GES TRAVAUX SONT EXECUTES
— PAR LE —

Crédit Municipal

1. Pour le compte des Corporations, A prix fixé d'avance, payable en argent ou en obligations (débitures) municipales;
2. En vertu de Concessions (Franchises), Aux frais de la Société, qui se charge de la construction et de l'exploitation des travaux.
3. Pour le compte de Compagnies privées Ou de personnes à qui la Société fournit des plans, devis et estimations et prête une grosse partie des capitaux requis pour la construction.

POUR RENSEIGNEMENTS, PLANS, DEVIS, ESTIMATIONS, CONCESSIONS, EXECUTION, CAPITAUX, s'adresser au

Crédit Municipal Canadien
MONTREAL.

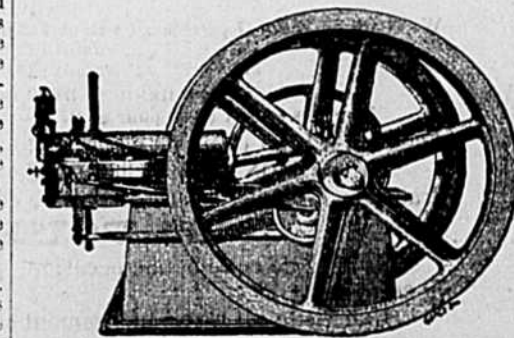
PAUL LAIR
CONSTRUCTEUR DE

Moteurs à Pétrole, à Gaz ou Gazoline

Stationnaires, Marines, Portatifs, Verticaux, Horizontaux et de tous modèles.

Nos machines sont les seules sur le marché pouvant employer indifféremment le pétrole, (huile de charbon) Gaz d'éclairage et naturel, Gazoline et Naphta.

Demandez notre catalogue.



1240-1242, rue Notre-Dame, Montréal

On peut voir fonctionner un de nos engins, à Rimouski, au bureau de l'imprimerie; aux Trois-Pistoles, chez M. Jos. Rioux, marchand, etc., etc.